



Le suicide par policier interposé : un regard sur les événements québécois

Par Annie Gendron Ph.D.
29 mars 2016

Contexte

Parmi l'ensemble des situations complexes auxquelles les policiers sont quotidiennement confrontés se trouve l'intervention auprès de personnes suicidaires. Si la plupart des désespérés démontrent des conduites suicidaires auto-agressives, certains d'entre eux vont recourir à des policiers pour passer à l'acte.

Le suicide par policier interposé (SPI), communément appelé *Suicide by Cop*, est une manifestation pouvant être observée lors d'une intervention policière. Différents auteurs définissent le SPI comme une méthode de suicide par laquelle une personne agit délibérément d'une manière menaçante vis-à-vis un représentant des forces de l'ordre, dans l'intention claire et consciente de provoquer une réponse mortelle. Dans ces situations particulières, le sujet « utilise » le policier est en tant qu'arme pour mettre fin à ses jours, et non comme une ressource d'aide.

Les quelques études qui portent sur la question rapportent qu'environ le tiers des interventions policières impliquant le recours à l'arme à feu seraient liées à des tentatives de SPI. Qu'en est-il au Québec ?

Étude

Dans le cadre d'une étude portant sur le travail policier ayant mené à une enquête indépendante, 143 dossiers d'enquête faisant suite à des événements ayant eu lieu de 2006 à 2010 ont été analysés. L'objectif était de dresser un portrait général des événements et de faire émerger les tendances quant aux individus impliqués, aux caractéristiques situationnelles de l'intervention, à la dynamique de résistance et à l'emploi de la force. Parmi les dossiers analysés, 47 événements impliquaient l'usage d'une arme à feu par les policiers. Afin de déterminer la proportion d'entre eux reliés une tentative de suicide par policier interposé, les 5 critères suivant développés par l'équipe de Kesic (2012) ont été utilisés :

- 1) **Manifeste ses intentions suicidaires** avant ou pendant l'événement (ex. : informe ses proches, laisse une lettre expliquant ses gestes);
- 2) **Pose des gestes démontrant ses intentions** de suicide (ex. : pointe son arme sur sa tempe ou menace de se poignarder);
- 3) **Verbalise son désir d'être atteint mortellement** lors d'une confrontation avec des policiers, ou confie à des proches son intention de provoquer des policiers à cette fin;
- 4) **Possède (ou semble posséder) une arme** qui peut causer des lésions mortelles réelles;
- 5) **Provoque une escalade de moyens** par les policiers afin qu'ils utilisent leur arme à feu pour se protéger ou protéger des civils sur les lieux.

Pour déterminer la présence probable d'une tentative de SPI, les cinq critères sont requis.

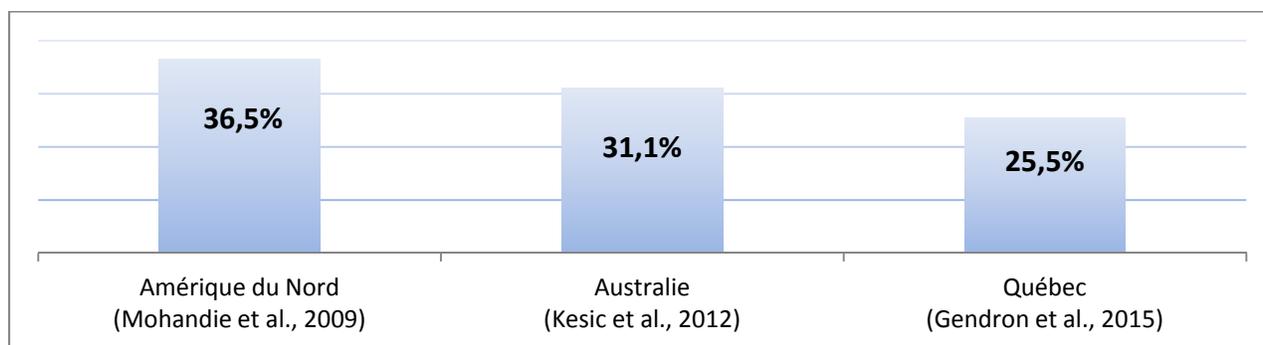
Les informations permettant d'établir la présence des critères ont été repérées à partir des éléments de preuve contenus dans chacun des 47 dossiers d'enquêtes consultés (ex. : rapports d'enquête, déclarations des policiers impliqués, déclarations de témoins civils, rapports d'événements, conclusion des pathologistes). Ainsi, les données présentées sont une estimation conservatrice du phénomène au Québec tributaire des informations consignées dans les dossiers d'enquête. Rappelons que l'objectif d'une enquête indépendante n'est pas de déterminer systématiquement la cause des agissements d'une personne, mais bien les circonstances ayant causé des blessures graves ou un décès lors d'une intervention policière ou durant sa détention par un corps de police.

Principaux résultats

Ampleur du phénomène

Parmi les 47 événements impliquant le recours à l'arme à feu par les policiers, 25,5 % seraient liés à des tentatives de SPI, soit 12 événements. D'autres cas analysés rencontraient trois ou quatre des cinq critères de détection, et pouvaient laisser sous-entendre les intentions suicidaires des individus impliqués lorsqu'ils ont commis une agression ou tentative d'agression grave envers les policiers. Toutefois, par souci de rigueur, ils n'ont pas été établis comme étant des cas de SPI. C'est donc au moins un événement policier avec coups de feu sur quatre au Québec qui serait relié à une tentative de SPI (voir Figure 1). Les travaux menés en Amérique du Nord (principalement aux USA) par l'équipe de Mohandie (2009) ont quant à eux déterminé que 36,5 % des événements policiers avec coups de feu étaient des tentatives de SPI alors que ce taux est établi à 31,1 % en Australie par l'équipe de Kesic et coll. (2012) en utilisant les mêmes critères.

Figure 1. Prévalence des tentatives de SPI lors d'événements policiers avec coups de feu



Portrait des individus impliqués

L'analyse approfondie des dossiers d'enquête reliés à ces événements a aussi permis de faire ressortir que tous les individus impliqués sauf un étaient de sexe masculin. Tous avaient des antécédents judiciaires, ils n'en étaient donc pas à leurs premiers démêlés avec des policiers. La très grande majorité avait aussi des antécédents suicidaires (10/12 individus), une consommation d'alcool ou drogue problématique connue par leur entourage (10/12 individus), ou des troubles de santé mentale (8/12 individus). Lors des événements, 10 des 12 individus avaient consommé de l'alcool ou des stimulants. Lorsque comparé aux autres études ayant traité la question, le portrait des individus ayant commis une tentative de SPI au Québec est semblable à celui observé ailleurs.

Une fois sur deux, l'appel à l'origine de l'intervention policière impliquait une personne aux prises avec des conflits familiaux ou conjugaux. Ce portrait avait aussi été mis en lumière dans d'autres études. À leur arrivée, les policiers ont

rapidement été confrontés à des individus armés, la plupart du temps munis d'une arme blanche (9/12 individus), qui ont tenté volontairement de commettre une agression dans l'intention d'être mortellement atteints par des projectiles policiers. La durée d'intervention est très courte, laissant peu de temps aux policiers pour tenter de désamorcer la crise. Calculée à partir du moment où les policiers arrivent sur les lieux, jusqu'au moment où les soins de secours sont administrés, la durée d'intervention varie de 2 à 115 minutes selon les contextes opérationnels (avec ou sans recours à un groupe d'intervention spécialisé), mais la plupart ont une durée inférieure à 10 minutes. Enfin, 7 des 12 individus impliqués sont décédés des suites des événements.

Trois types de situations

Une étude menée par Homant et Kennedy (2000) a fait ressortir l'existence de trois catégories de situations reliées à des tentatives de SPI qui ont aussi été trouvées parmi les 12 événements analysés. La première catégorie, et la plus répandue, implique des individus qui commettent une tentative de SPI dite « spontanée ou impulsive ». Il s'agit d'individus en colère et paniqués en raison de l'intervention policière qui se déploie autour d'eux et qui adoptent des conduites suicidaires de manière impulsive « *la goutte qui fait déborder le vase* ». Très souvent, ces individus avaient confié à des proches quelques temps avant les événements qu'ils préféreraient mourir plutôt que de retourner dans le processus judiciaire. Ce sont des individus qui estiment n'avoir plus rien à perdre. Dans les événements analysés, 7 individus sur 12 ont commis une tentative de SPI de manière spontanée.

Une autre catégorie de situations est représentée par les tentatives de SPI dites « planifiées ». Ces événements impliquent des individus suicidaires qui planifient de manière délibérée d'utiliser des policiers comme moyen de suicide. Lors de ces événements, l'incident ou le délit à l'origine de l'intervention policière est commis dans l'unique but d'attirer les policiers afin de mettre leur plan à exécution. Dès leur arrivée, les policiers sont rapidement confrontés à un individu armé et agressif qui demande expressément « *d'être tiré* ». Dans les événements analysés, 2 individus sur 12 ont mis à exécution un plan suicidaire impliquant initialement le recours à des policiers.

Enfin, la troisième catégorie de situations comprend des individus qui ont un « plan de suicide auto-infligé » amorcé (ex. : un suicide par pendaison ou par empoisonnement), mais qui se transforme en tentative de SPI lors de l'arrivée des policiers. Ce sont des individus qui sont dérangés par les policiers dans leur plan suicidaire et qui se tournent vers eux de manière agressive pour parvenir ultimement à leurs fins. Dans les événements analysés, 3 individus sur 12 avaient planifié un passage à l'acte auto-infligé qui s'est terminé en tentative de SPI à l'arrivée des policiers.

Recommandations

Ces travaux ont fait ressortir que l'intervention policière auprès des personnes suicidaires comporte de nombreux enjeux. Au moment d'intervenir, les policiers font face à des individus en détresse, intoxiqués, atteints de troubles mentaux, agités et agressifs. Ces individus armés mettent volontairement la sécurité des policiers ou d'autres personnes en danger dans un dessein suicidaire. Les policiers disposent de peu d'informations et doivent intervenir avec une compression temporelle importante.

L'équipe de Kesic (2012) propose des recommandations qui constituent des pistes intéressantes pour réfléchir à des stratégies permettant d'améliorer l'intervention policière auprès de ces individus vulnérables. Notamment, il est suggéré de développer un partenariat avec des acteurs du système de santé afin de collaborer conjointement à la formation sur l'intervention policière en santé mentale. Il est aussi recommandé d'établir un protocole de référencement et de partage d'informations concernant les individus à haut risque (santé mentale, antécédents suicidaires et criminels). À un autre niveau, il est recommandé d'optimiser la formation policière par l'enseignement d'aptitudes verbales adaptées à une clientèle atteinte de troubles mentaux et par l'entraînement à la maîtrise de soi en situation de stress. Enfin, Kesic et ses

collaborateurs suggèrent de développer des stratégies visant à augmenter la durée de l'intervention de sorte à offrir une meilleure fenêtre d'opportunité aux policiers pour désamorcer la situation de crise.

Retombées de l'étude

En plus d'avoir documenté le phénomène au Québec, les premières retombées de l'étude ont permis à l'École d'intégrer cette problématique dans les activités de formation par le biais d'une mise en situation où les aspirants policiers sont confrontés à un individu qui tente de commettre une tentative de SPI. Ils peuvent donc mettre à l'épreuve les aptitudes verbales qui leur sont enseignées notamment axées sur la désescalade et la résolution de conflits. Cette nouvelle mise en situation offre également l'opportunité aux aspirants policiers de s'entraîner à la maîtrise de soi en situation de stress.

Références

- Gendron, A., Poulin, B., Paquette, E., & Prince, J. (2015, Octobre). Le suicide par policier interposé : un enjeu pour l'intervention policière. *37e Colloque biennal de la Société de criminologie du Québec*. Centre des congrès du Château Mont-Sainte-Anne de Beauport, Québec.
- Gendron, A., Paquette, E., Poulin, B., Desaulniers, M., & Bélanger, D.-C. (2015). *Le travail policier lors d'intervention ayant mené à une enquête indépendante*. Rapport de recherche réalisé pour le ministère de la Sécurité publique du Québec. École nationale de police du Québec, 243 pages.
- Homant, R. J., & Kennedy, D. B. (2000). Suicide by police: a proposed typology of law enforcement officer-assisted suicide. *Policing: An International Journal of Police Strategies & Management*, 23(3), 339-355.
- Kesic, D., Thomas, S. D. M., & Ogloff, J. R. P. (2012). Analysis of fatal police shootings: Time, space, and suicide by police. *Criminal Justice and Behavior*, 39(8), 1107-1125.
- Mohandie, K., Meloy, J. R., & Collins, P. I. (2009). Suicide by cop among officer-involved shooting cases. *Journal of Forensic Sciences*, 54(2), 456-462.

Pour citer ce document :

Gendron, A., & Poulin, B. (2016). *Le suicide par policier interposé: un regard sur les événements québécois*. École nationale de police du Québec : Centre de recherche et de développement stratégique, 4 pages.

Centre de recherche et de
développement stratégique

Direction du développement
pédagogique et des savoirs

École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) Canada J3T 1X4
819 293-8631
crds@enpq.qc.ca
www.enpq.qc.ca

Québec 